



# ASSOCIATION LOISIRS MONTAGNE

*Association reconnue d'Intérêt Général  
Siège Social : le Clot Raffin 05320 La Grave  
e-mail : president@loisirs-montagne.fr*

---

## **ASSEMBLEE GENERALE du 12 novembre 2022 La Maison dans la Nature – 42220 Burdignes**

### **Ordre du jour**

1. Accueil et présentation.
2. Bilan 2022
  - Lecture et vote du rapport moral.
  - Présentation et vote du rapport financier.
  - Présentation du rapport d'activités.
3. Tarifs 2023 : proposition et vote.
4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2023.
5. Travaux réalisés dans les chalets, et envisagés en 2023
6. Règlement intérieur – présentation de la mise à jour et vote
7. Objectifs de l'association pour 2023
8. Composition du Conseil des sages.
9. Renouvellement du Conseil d'Administration
  - Appel à candidature, présentation des candidats et mise au vote.
10. Questions diverses.

### **Présences et pouvoirs**

En 2022, 159 adhérents sont membres électeurs conformément à l'article 5 des statuts - 2ème paragraphe – version adoptée à l'assemblée générale extraordinaire du 11/11/2022.

Parmi ceux-ci, 41 sont présents à la présente assemblée générale, et 51 ont donné leur pouvoir à un membre présent.

Soit au total 92 droits de vote.

Les personnes présentes ou représentées sont rappelées en ANNEXE 1.

## COMPTE-RENDU

### Préliminaire :

*Comme l'année précédente, l'assemblée Générale de Loisirs Montagne s'inscrit dans un grand weekend de randonnée et de découverte des Monts du Pilat, dans la Loire ; ceci favorisant la rencontre et le croisement des adhérents.*



### 1. Accueil et Présentation

La présidente Marie-Pierre Drain ouvre la séance à 17h00, et souligne le succès de cette rencontre ayant permis à un grand nombre d'adhérents de se rencontrer, certains pour la première fois.

Des randonnées magnifiques, pour tous les niveaux, étaient au programme, et la participation aux 2 assemblées générales inscrites à ce beau week-end a été massive : 58,5 % des adhérents présents ou représentés.

## 2. Bilan 2022

### 2.1. Rapport moral

Marie-Pierre présente le rapport moral 2022 :

*Rappel :*

*Les objectifs de LM :*

- *Favoriser les sports en montagne*
- *Initier ses adhérents à la vie de groupe.*
- *Encourager la protection de l'environnement et de la nature, notamment en montagne. et ce par tous les moyens et en toutes saisons.*
- *Mener des projets d'animations sportives, culturelles, et artistiques autour des infrastructures de l'association dans le cadre montagnard dans lequel elle est implantée et dans l'esprit de ses valeurs.*

*Les valeurs :*

- *Offrir des vacances accessibles au plus grand nombre*
  
- *Vivre ensemble simplement*
  - o *Ecoute/partage*
  - o *Solidarité*
  - o *Convivialité*
- *Faire ensemble*
  - o *Goût de l'effort*
  - o *Coopération à un projet commun*
  - o *Des chalets qui appartiennent à tous et à chacun*
- *S'intégrer à la vie locale*
- *Respecter la nature et l'environnement*
  - o *Passion de la montagne*

⇒ *Un modèle de vie plus social, moins consumériste*

*Conclusion du vécu du projet associatif, déclinaison 2022 :*

*La communication continue à se développer :*

- *Les livres d'or, mis à neuf, rencontrent un vif succès.*
- *Le groupe Facebook a été mis en route et progresse doucement, mais il n'a sans doute pas encore trouvé son public, n'hésitez pas à le visiter et à l'enrichir.*
- *Le site a été complètement révisé, et reste le principal moyen de communication de notre association, et d'ailleurs quelques nouveaux adhérents ont connu Loisirs-Montagne grâce au site.*

*Nous voulions des séjours ouverts et renouer avec la pratique de la haute montagne ; même si la majorité des séjours continue à regrouper des familles ou des groupes d'amis déjà constitués, plusieurs événements ont permis à des personnes qui ne se connaissaient pas, de se rencontrer.*

*Cette année a connu de belles réussites, avec deux week-ends hors chalets, et des séjours à thème qui ont permis à 17 personnes de découvrir l'association, et tous ont manifesté le désir de revenir. Un grand merci aux organisateurs.*

*Les travaux suite à l'électrification du Clot Raffin ont permis à une joyeuse équipe de travailler ensemble et cela a donné à certains l'envie de s'investir encore davantage dans l'association.*

*La pratique de la haute montagne est restée assez confidentielle, mais force est de constater que la haute montagne est un loisir très onéreux quand on fait appel à un encadrement professionnel ; la recherche de personnes qualifiées bénévoles reste compliquée.*

*Nous avons aussi dans nos objectifs de cette année, de réussir à savoir grâce à des sondages téléphoniques notamment, ce qui motiverait les jeunes à venir à Loisirs-Montagne. Cela n'a pas été fait.*

*Les réunions du CA et du bureau ont pu se tenir en grande partie en visio (sauf un CA), qui sont certes moins conviviales que de « vraies réunions ». La durée des échanges s'en trouve limitée, mais c'est peut-être parfois un avantage... En conséquence les réunions peuvent être plus nombreuses, mais plus courtes. La visio évite les déplacements, c'est économique et écologique !*

*Nous voulions rajeunir l'association :*

*Quatre adhérents quadragénaires et même moins ont rejoint le CA, en tant que membres associés et leur contribution efficace a été la bienvenue.*

*L'adhésion : 95% des adhérents ont réglé leur cotisation AVANT un séjour, nous devons en remercier les secrétaires chalets et les organisateurs de séjour qui ont fait un super travail d'information. En revanche, beaucoup n'adhèrent que s'ils ont l'intention de séjourner dans les chalets, c'est un aspect sur lequel nous devons encore travailler.*

*Pour conclure, même si le projet associatif reste majoritairement inconnu des adhérents, ce qui pose question, mais surtout à ceux qui ont travaillé dessus, malgré la très faible fréquentation des Rochas cette année, on peut donc affirmer que oui, une vie associative dynamique est bien présente à Loisirs-Montagne et le nombre de participants à cette AG en est un des signes les plus visibles.*

Le rapport moral est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote à main levée :      0 contre                      0 abstention

⇒ **Le rapport moral est adopté à l'unanimité.**

## 2.2. Présentation du rapport financier 2021-2022

Les comptes de l'exercice 2021-2022

**Le compte de résultat** : il présente un très léger déficit.

Les charges : il faut noter de gros travaux aux Rochas qui étaient nécessaires pour assurer la sécurité des usagers : réfection de la passerelle d'accès à l'étage et consolidation des pylônes du treuil, le tout pour 1475 € de matériaux.

L'installation électrique du Clot Raffin a nécessité l'achat de matériels - tableau et disjoncteurs différentiels, câbles, prises, interrupteurs : 1750 € à inscrire en immobilisations, investissement à amortir sur 10 ans. L'achat du frigo : 450 € à amortir sur 5 ans.

Les contrôles de sécurité dans les 2 chalets (795 €) seront moins élevés l'an prochain car certains n'ont lieu que tous les 2 ans.

Les frais de télécommunication vont également baisser car nous allons résilier les 2 lignes fixes qui ne fonctionnent plus par manque de maintenance de l'opérateur Orange.

Les produits :

Les recettes d'adhésions ont été inférieures à nos objectifs (- 10%)

L'activité du Clot Raffin a été très soutenue mais n'a pas complètement compensé le manque de séjours aux Rochas. Il faudra donc travailler à valoriser les atouts de ce lieu.

Il faut noter un important travail bénévole de la part de nombreux adhérents et un apport de compétences variées pour la gestion de l'association et pour les travaux : plus de 1600 heures.

En synthèse, pour l'exercice :

CHARGES		PRODUITS	
Achats, électricité, chauffage	1367		
Achats repas AG 2021 Chazotte	1157	Adhésions	2768
Contrôles sécurité	795	Nuitées	6389
Travaux/entretien	3725	Recettes AG 2021 Chazotte	1245
Assurance	1255	Dons	444
Publications	322	Abandon frais déplacements	1513
Déplacements	0	Produits financiers	87
Abandon de frais	1513	Production immobilisée	2250
Poste, télécom, internet	833	Produits divers	30
Frais financiers	90		
Impôts et taxes	1219		
Dotation amortissements	2750		
		<b>Déficit</b>	<b>300</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15026</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>15026</b>

**Bilan** : pas de changements importants.

Nous maintenons la valeur du poste immobilisations par des investissements assez réguliers. La trésorerie est stable et nous permettrait de faire face à des imprévus.

Les tableaux présentés sont rappelés dans leur intégralité à l'ANNEXE 2.

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
Immobilisations	9 446	Situation nette	31 635
Stocks	274	Dettes à court terme	856
Créances	2 757		
Disponibilités	20 024		
<b>Total actif</b>	<b>32 501</b>	<b>Total passif</b>	<b>32 501</b>

Le rapport financier présenté est soumis au vote des adhérents.

Vote à main levée : 0 contre 0 abstention

⇒ **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

### 2.3. Présentation du rapport d'activités

#### **Réunions de bureau :**

- Une réunion mensuelle pour gérer le quotidien et préparer les CA et l'AG

#### **Le CA :**

- 2 CA en visio (23/01 et 30/09)
- 1 CA en présentiel aux Rochas le 27/05 lors d'une semaine travaux

#### **Commissions mises en place :**

- Groupe Communication :
  - o Site web remanié, 10 Newsletter diffusées, Compte Facebook lancé rapidement
- Toilettage des statuts : nouvelle version adoptée le 11/11/2022

#### **Autres décisions :**

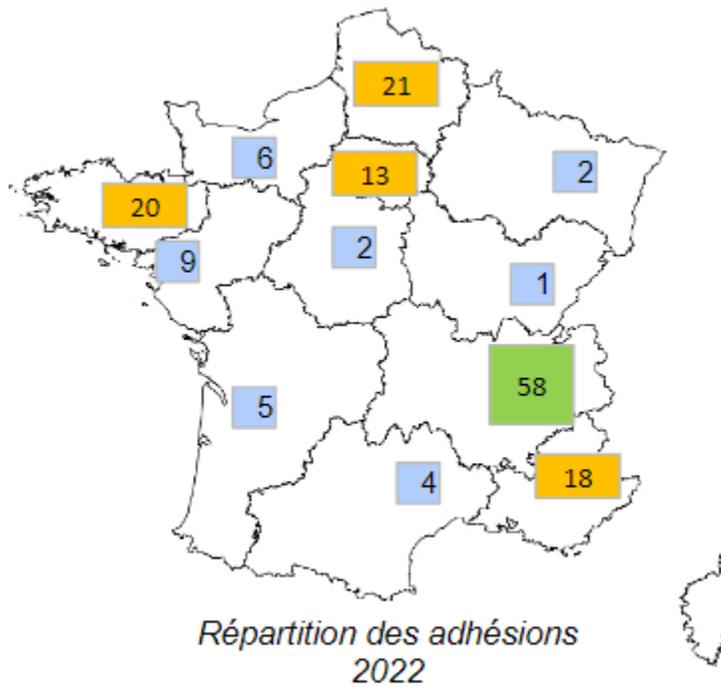
- Suppression des abonnements au téléphone fixe dans les chalets (téléphonie mobile)

- Vente des groupes électrogènes

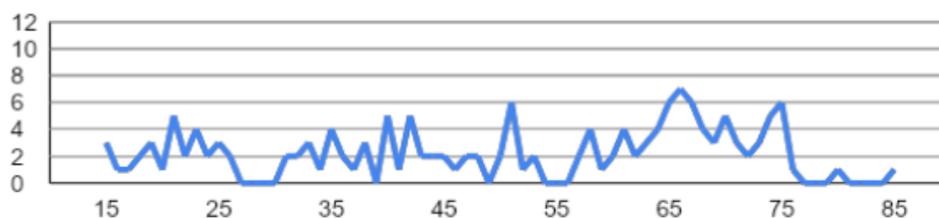
**A revoir :**

- Partenariat avec d'autres asso / compétences en sports de montagne
- S'assurer que toutes les notices chalet sont à jour

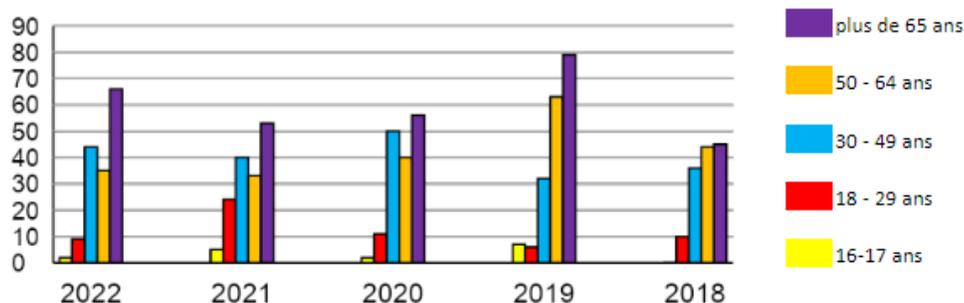
**Les adhésions :** 159 adhérents en 2022



2022 – pyramide des âges



Comparaison - Les adhésions depuis 5 ans



**Activités dans les chalets :**

164 personnes différentes ont participé à au moins 1 séjour.

Clot Raffin toujours attractif

Rochas : moins de propositions cette année

**9 séjours famille avec enfants :**

- 1 séjour neige & raquettes à l'hiver
- 2 séjours balades & nature au printemps
- 4 séjours balade & Nature à l'été
- 2 séjours rando & Nature

**6 séjours à thème :**

- 1 séjour travaux Clot (avec familles)
- 1 séjour travaux Rochas (dont CA)
- 1 séjour petits travaux Rochas & nature
- 1 séjour rando/glacier/via-ferrata
- 1 séjour rando & Nature
- 1 séjour rando & aquarelle
- 1 séjour aquarelle

**Des retours très positifs et enthousiastes, tant aux Rochas qu'au Clot Raffin**

**Pour la 1ère fois tous les séjours sont présents à l'AG (sauf 1)**

Séjours	Dates	Participants	Nuitées (€)
<b>Détail Clot Raffin</b>			
Hiver Ski Raquettes : Nicolas Bally	18/02 au 23/02	12	151,20

Thibaut Prouveur	17/04 au 24/04	9	204,96
Michèle Garnier	20/06 au 26/06	7	280,80
Sophie Zurecki	06/07 au 10/07	21	447,20
Marie Tanésie	17/07 au 24/07	14	487,00
Activités sportives de haute montagne (PPr)	24/07 au 31/07	11	632,20
Pierre Escolle	31/07 au 07/08	17	462,40
Catherine Guerton	07/08 au 14/08	14	521,26
Semaine Travaux/Électricité (FloC)	14/08 au 21/08	17	201,60
Peinture et Montagne (BDe)	21/08 au 28/08	15	1019,20
Aquarelle et Montagne (Liliane B)	28/08 au 04/09	16	942,00
Automne Fermeture Clot (Nicolas B)	01/11 au 05/11	15	277,20
<b>12</b>	<b>TOTAL</b>	<b>168</b>	<b>5627,02</b>

Séjours	Dates	Participants	Nuitées (€)
<b>Détail Rochas</b>			
Famille & nature (Dominique T.)	09/02 au 15/02	6	191,00
Famille et nature (Nicolas J.)	19/04 au 23/04	10	182,60
Travaux et CA	22/05 au 28/05	13	0 (travaux)
Petits travaux & Balades (Daniel M.)	07/08 au 14/08	9	484,46
Famille & balades (Jef P.)	14/08 au 21/08	16	408,50
<b>5</b>	<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>1266,56</b>

### Les rencontres/événements hors chalets :

- Randonnée Raquettes dans le Queyras - 20 au 27 février



9 participants (tous adhérents)

Couchage en hôtel

– Fontainebleau – les 4-5-6 juin

13 participants (11 adhérents+ 2 enfants)

Couchage en mobil home pour la majorité

- Rando en forêt de Fontainebleau
- Rando sur les bords de Seine et du Loing
- Rando rocheuse : circuit des 25 Bosses



– Baie du Mont-St-Michel



20 participants (dont 15 adhérents)

Accueil chez l'organisateur breton

- Balade : côte de Dinard, Visite de St Malo
- Découverte de la baie du Mont St Michel avec un guide passionnant (4h de marche)

⇒ **Des rencontres très appréciées**

### 3. Tarifs 2023

Les tarifs avaient peu évolué depuis 5 ans. L'actualisation proposée est la suivante :

- Montant de l'adhésion :
    - o Tarif 18 ans et plus : 20 €
    - o Tarif réduit (15-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi) :11 €
  - Tarifs des nuitées :
    - o adhérent :
      - nuitée tarif plein : 10,00 €
      - nuitée tarif réduit : 7,40 €
    - o non-adhérent :
      - nuitée tarif plein : 16,30 €
      - nuitée tarif réduit : 11,00 €
    - o nombre de catégories inchangé
    - o tarifs famille nombreuse : toujours 15%.(\*)
- (\*) 3 enfants mineurs au moins, présents dans le séjour, avec au moins un parent adhérent.

La proposition est mise au vote :

0 contre            0 abstention

⇒ La proposition de tarifs 2023 est adoptée.

La fiche Tarif 2023 adoptée figure en ANNEXE 3.

#### 4. Présentation et vote du budget prévisionnel 2023.

Le budget 2022-2023 : exprimé en recettes et dépenses, il reprend les éléments de l'exercice passé, en tenant compte des évolutions des tarifs des adhésions et des nuitées d'une part et des augmentations de charges d'énergie d'autre part. Il prévoit aussi un rééquilibrage entre les recettes des nuitées aux Rochas et au Clot Raffin.

Les détails du compte de résultat et du bilan ont été présentés à l'assemblée, l'exercice s'étalant du 01/10/2021 au 30/09/2022.

BUDGET 2022-2023							
DEPENSES	Budget	Réalisé	Budget	RECETTES	Budget	Réalisé	Budget
	2022	2022	2023		2022	2022	2023
Achats Gaz Essence Clot R	0	0	300				
Achats Gaz Rochas	0	113	0	Adhésions	3000	2768	3000
EDF Rochas	450	777	800				
EDF Clot R	300	173	250	Nuitées Clot Raffin	3500	5108	4000
Repas Réunions – Recettes AG	500	1113					
Entretien, petits matériels	60	23	50				
Contrôles Sécurité	0	795	300				
Installation électrique Clot	2250	1800	2200				
Solde ASL 1100 – 214		886	0				
Travaux Entretien Clot *	1500	450	2300				
Travaux Entretien Rochas * bâtiments et installations	1500	1475	500	Nuitées Rochas	3600	1281	2600
Ass. Multirisque Groupama	1200	1255	1300				
Gazette	300	322	350				
Déplacements	250	0	0	Repas réunions travaux	500	0	
Location salle AG	100	0	0	Dépenses AG		1245	
Poste Télécom Internet	800	833	120	Dons des adhérents en numéraire		408	
Frais banque & ANCV	80	90	100				
Tx Foncière Clot R	500	505					
Tx Foncière Rochas	330	336		Divers		30	
Tx Habitation Clot R	200	186					
Tx Habitation Rochas	200	192	1220	Produits Financiers	80	87	100
Electricité Clot Raffin ASL	1100	886	0				
<b>TOTAL</b>	<b>11620</b>	<b>12210</b>	<b>9790</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10680</b>	<b>10927</b>	<b>9700</b>
					<b>-940</b>	<b>-1283</b>	<b>-90</b>

Mise au vote du budget prévisionnel :

Vote à main levée 0 contre 0 abstention

⇒ Le budget prévisionnel 2023 est adopté à l'unanimité.

## 5. Travaux réalisés dans les chalets, et envisagés en 2023

### **Clot Raffin :**

#### *Travaux*

- passage des câbles électriques au mois d'août,
- mise en place des prises et interrupteurs.

#### *Commission sécurité incendie :*

- Visite en septembre : la commission a donné son aval pour continuer à ouvrir le chalet, avec quelques recommandations.
- Prochaine visite en 2027.

#### *Attestation biennale :*

- Dossier transmis, en attente de réponse formelle (avis favorable donné oralement)

#### *Conformité de l'installation électrique :*

- Visite du Consuel : initialement prévue le 25 octobre, elle est reportée à mi-novembre.

#### *A venir en 2023 :*

- Consolidation des murs côté sud.

### **Rochas :**

#### *Travaux :*

- passerelle arrière refaite,
- consolidation de plusieurs poteaux du treuil,
- Aménagement d'un escalier et sa rambarde pour accéder au petit dortoir et à la salle d'eau,
- peinture de la cuisine.

ENEDIS : compteur Linky installé.

#### *Commission sécurité incendie :*

- Dossier sécurité transmis à la mairie (vérifications des installations et des bâtiments, et registre de sécurité)  
=> Avis favorable reçu le 26/09 de la part de la Commission de Sécurité.

#### *A venir en 2023 :*

- A préciser avec les responsables travaux.

## 6. Règlement intérieur – présentation de la mise à jour et vote

La modification proposée est ciblée sur la composition du Conseil d'administration :

Dans le paragraphe 2 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant :

### **SA COMPOSITION ET SON RÔLE :**

- *Le CA désigne un bureau constitué du président, du trésorier et d'un secrétaire. Il peut y adjoindre un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que des adjoints au trésorier et au secrétaire, s'il l'estime nécessaire.*
- *D'autres postes peuvent être mis en place en fonction des besoins. Les désignations se font par vote à main levée, ou à bulletin secret sur demande d'un membre du CA. Vote à la majorité simple. En cas d'égalité, le vote du président compte double.*
- Le CA assure ...

Mise au vote du nouveau règlement intérieur :

Vote à main levée      0 contre                      0 abstention

⇒ **Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.**

Le document résultant, dans son intégralité, est fourni en ANNEXE 4.

## 7. Objectifs de l'association pour 2023

L'objectif principal est bien de favoriser les rencontres autour des buts inscrits dans nos statuts, et dans l'esprit de ses valeurs (rappelées par Marie-Pierre dans le rapport moral).

### **A. Favoriser la rencontre des adhérents au cours de l'année**

- Dans les chalets :
  - Au moins 5 séjours ciblés par avance dans chaque chalet
  - Autres propositions toujours les bienvenues à l'initiative de plusieurs adhérents
- Au moins 5 week-ends ou semaine de rencontre dans différentes régions

## B. Renforcer la communication

- Commission Communication :
  - La pérenniser et lui donner les moyens de son action.
  - Trouver des forces vives pour faire vivre le siteNOTA : 1 serait bien (2 serait parfait) associé(s) et/ou membres de la commission pas nécessairement administrateurs ;  
il faut aller chercher les bonnes volontés et les compétences chez les adhérents.
- Site web : infos nouvelles toutes les 2 semaines entre février et août
  - o Actualités sur les séjours/événements
  - o AVANT : activités prévues et places disponibles, APRES : retour via des photos
- Facebook LM :
  - o infos avant et après chaque séjour/événement
  - o Ouverture en lecture aux non-adhérents
- Newsletter : poursuite d'une info mensuelle avec responsabilité répartie
- Gazette : à poursuivre dans le même esprit

## C. Contacter/échanger avec d'autres associations

(par rapport à nos points forts et nos manques actuels)

- Echanger sur nos pratiques et expériences respectives, et converger vers un accord gagnant/gagnant sur des actions en partenariat, par exemple :
  - o Encadrement pour les randonnées glaciaires
  - o Apprentissage à l'escalade et via-ferrata, ...
  - o Expertise botanique
  - o ...

## 8. Composition du Conseil des sages

Nous avons appris le décès de Gérard GOSSET. Nous avons une pensée pour lui par rapport à tout ce qu'il a apporté à l'association dans ses débuts.

Deux membres du Conseil nous ont fait savoir qu'ils ne souhaitent plus en faire partie :

- Italo BUSO
- Vincent MARAN

Nous les remercions de même tous les deux pour leurs apports respectifs.

Une nouvelle personne est présentée en tant que membre d'honneur à l'approbation de l'assemblée – cf. point 10 du présent CR).

La liste complète actualisée est fournie en ANNEXE 5.

## 9. Renouvellement du Conseil d'Administration

Les postes sortants lors de la présente assemblée générale sont les suivants :

- Gérard CHARLOT
- Marie-Pierre DRAIN
- Gilles EGASSE
- Myriam HUILLE
- le poste vacant

Il y a donc 5 postes à pourvoir.

Les personnes ayant manifesté leur intention de se porter candidates sont :

- Nicolas BALLY
- Gérard CHARLOT
- Valérie CHEVALIER
- Marie-Pierre DRAIN
- Elodie MASSON

Un dernier appel est lancé en séance : pas d'autre candidature.

Vote à main levée, pour chaque candidat (Contre – Abstention – Pour).

- Nicolas BALLY (0 – 0 – 92) :
- Gérard CHARLOT (0 – 0 – 92)
- Valérie CHEVALIER (0 – 0 – 92)
- Marie-Pierre DRAIN (0 – 0 – 92)
- Elodie MASSON (0 – 0 – 92)

⇒ **Les 5 candidat(e)s sont élu(e)s au Conseil d'Administration.**

La liste complète du nouveau Conseil d'Administration est fournie en ANNEXE 5.

A noter que 2 personnes se sont déclarées volontaires pour aider le CA dans sa tâche :

- Nicolas JOUVENEZ,
- Sylvain BARBIAN.

## 10. Questions diverses

Avant de solliciter d'éventuelles questions diverses, Marie-Pierre rappelle que la liste du Conseil des Sages a été mise à jour avec les 3 membres sortants, et indique que le CA s'est concerté (dans le secret vis-à-vis de l'intéressé !), et a décidé à l'unanimité de proposer la nomination de Daniel MOTELLE en tant que membre d'honneur, et par voie de conséquence membre du Conseil des Sages.

Daniel a été un élément actif et engagé dès les premières années de l'association, en particulier sur les travaux des chalets, mais aussi dans les séjours vis-à-vis de jeunes en réadaptation à la vie sociale ; il est toujours actif sur les questions de travaux, et bien sûr sur le projet associatif dont il a promu l'idée. Il assure la fonction de vice-président depuis 10 ans.

Mise au vote de la nomination de Daniel MOTELLE en tant que membre d'honneur :

Vote à main levée      0 contre                      0 abstention

⇒ Daniel MOTELLE est nommé membre d'honneur à l'unanimité.

De même, la liste des membres donateurs a été mise à jour. Depuis plusieurs années, l'association a bénéficié d'aides spontanées et répétées de la part d'un de ses membres et voisin du Clot Raffin, entre autres la résolution de problèmes d'eau, la présidence de l'ASL pour l'électrification, ...

Mise au vote de la nomination de Alain BERCHET en tant que membre donateur :

Vote à main levée      0 contre                      0 abstention

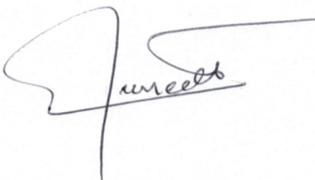
⇒ Alain BERCHET est nommé membre donateur à l'unanimité.

Finalement, aucune question supplémentaire n'étant posée, la présidente clôture l'Assemblée Générale à 19h15.

Compte rendu adopté par le CA de Loisirs Montagne en sa séance du 10/12/2022.

Bernard Prissette, secrétaire

Marie-Pierre Drain, présidente



Relu, complété  
et validé par

Marie-Pierre Drain  
Daniel Motelle  
Gérard Charlot

le 01/12/2022,  
le 01/12/2022,  
le 01/12/2012.

## ANNEXE 1 : Liste des présents et pouvoirs

Adhérent 2022
---------------

Adhérent 2021 ou invité
-------------------------

NOM	Pouvoir 1	Pouvoir 2	Pouvoir 3	Droits de vote
ARMAND Yannick	BEURTHERET Lauren.			2
BADICHE Lilliane				1
BALLY Nicolas	BALLY Lise			2
BARBIAN Sylvain				1
BERNARD-REYMOND Marie-J.				1
BERNARD-REYMOND Michel				1
BERNE Nathalie				1
BERNE Nicolas				1
BOULAY Michel				1
CHARLOT Gérard	TOUFFET Pierre	TOUFFET Trinité	TOURY Marie-Ch.	4
CHEVALIER Florian	POLAUD Juliette			2
CHEVALIER Valérie				1
DELAUNAY Régis				1
DESMAZIERES Stéphane				0
DRAIN François	DRAIN Arnaud	DRAIN Pauline		3
DRAIN Marie-Pierre	BABE Francis	BOURGEON François		3
EGASSE Gilles	TAHIRI Luan	TAHIRI Lule		3
ESCOLLE Geneviève				1
ESCOLLE Pierre	ESCOLLE Clara	ESCOLLE Lise-Marie		3
GARNIER Michèle				1
GAUTHIER Anne	GAUTHIER Bruno			2
HUILLE Myriam	RONZON Mireille	ANTZENBERGER Ph.	PINET Nicolas	4
HUILLE Xavier				1
JALLIFFIER-VERNE Catherine				1

## **ANNEXE 1 - suite : Liste des présents et pouvoirs**

<b>NOM</b>	Pouvoir 1	Pouvoir 2	Pouvoir 3	<b>Droits de vote</b>
JOUVENEZ Nicolas				1
LANDEMAINE Marie-Odile	DEMONCHY Michèle	DEMONCHY Philippe		3
LAUZANNE Michel	LAUZANNE Anne-Céc.			2
LE BOUQUIN Yves				1
LOISEL Annie-Claude	DENIEUL Geneviève	PARIS Danielle		3
MASSON Elodie				1
MONTAGNAT Yves	MONTAGNAT Johan	TOUZEAU Suzanne		3
MOTELLE Daniel	MOTELLE Claire	LEMOINE Pierre	BERHAULT Marie-E.	4
PRIOU Thérèse	DECOOPMAN Bertr.	HARDY Marie-Paule	LECHAT Véronique	4
PRISSETTE Bernard	NICOLLIN Olivier	CHEVREAU Roland	MONANGE Thierry	4
PRISSETTE Pascale	CAMBORDE Chrystèl.	DERVAUX Jean-Ph.	DERVAUX Maryline	4
PROUVEUR Jef	DUBRULLE Philippe	DUBRULLE Camille	DUBRULLE Julia	4
PROUVEUR Marie	PROUVEUR Thibaut	PROUVEUR Camille		3
TANESIE Jean	TANESIE Marie			2
TANESIE Pascale	TANESIE Luc			2
TAREL Catherine	VACHER Sylvie			2
THOUVARD Luc				0
TOUPET Dominique	TOUPET Marie-Claire	TOUPET Marie-Julie	CARENZO Cyril	4
ZURECKI Christian	ZURECKI Monique	ZURECKI Sophie	RAVIX Noël	4

Au total :

- ° 41 présents avec droits de vote (adhésion 2022)
- ° 51 pouvoirs valides (adhésion 2022)

**Soit 92 droits de vote**

## ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER 2022

### Compte de résultat au 30/09/2022

CHARGES			PRODUITS		
Achat gaz, essence Clot	0,00		Nuitées Clot Raffin	5108,00	
Var° stock gaz Clot	310,00		Nuitées Rochas	1281,00	<b>6389</b>
Var° stock charbon Clot	60,00				
Achat gaz Rochas	103,50		Recettes AG 2021 Chazotte		<b>1245</b>
Var° stock gaz Rochas	-80,00		Adhésions adultes	2718,00	
EDF Clot Raffin	173,12		Adhésions réduites	50,00	<b>2768</b>
EDF Rochas ***	777,02				
Entretien, petits équipements	23,10	<b>1367</b>	Dons adhérents en numéraire	443,70	<b>444</b>
Achats repas AG 2021 Chazotte		<b>1157</b>			
Contrôle sécurité Clot	267,38		Abandon frais déplacements		<b>1513</b>
Contrôle sécurité Rochas	527,30	<b>795</b>			
Travaux entretien immo. Clot	2250,21		Produits financiers		<b>87</b>
Travaux entretien immo. Rochas	1474,63	<b>3725</b>	<u>Production immobilisée</u>		
Assurance multirisques		<b>1255</b>	Frigo Clot		
Publication Gazette		<b>322</b>	Installation électrique Clot	449,99	
Déplacements		<b>0</b>		1800,22	<b>2250</b>
Abandon frais déplacements		<b>1513</b>	Produits divers		<b>30</b>
Poste, télécom, internet		<b>833</b>			
Frais financiers (banque, ANCV)	505,00	<b>90</b>			
Taxe Foncière Clot	336,00				
Taxe Foncière Rochas	186,00				
Taxe habitation Rochas	192,00	<b>1219</b>			
Abandon de créance	2480,00	<b>2</b>			
	270,00				
Dotation aux amortissements		<b>2750</b>			
			<b>Déficit</b>		<b>301</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>15027</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>15027</b>

## ANNEXE 2 - suite

### Bilan au 30/09/2022

ACTIF				PASSIF			
	30/09/20	30/09/21	30/09/22		30/09/20	30/09/21	30/09/22
<b>IMMOBILISATIONS</b>	<b>10 470</b>	<b>10 160</b>	<b>9 446</b>	Capital début d'exercice	32 524	32 601	31 876
Dotation aux amortissements		-2 510	-2 750	Résultat de l'exercice	-257	-755	-301
Acquisition en cours d'exercice		2 200	2 036	Régularisation années antérieures	334	30	60
<b>STOCKS</b>	<b>414</b>	<b>564</b>	<b>274</b>	<b>SITUATION NETTE</b>	<b>32 601</b>	<b>31 876</b>	<b>31 635</b>
Charbon	224	174	114	<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>1 396</b>	<b>1 985</b>	<b>866</b>
Gaz Clot Raffin	190	390	80	Adhérents	1 296	6 760	238
Gaz Rochas			80	Fournisseurs			267
<b>CREANCES</b>	<b>3 196</b>	<b>1 257</b>	<b>2 757</b>	Taxe de séjour	100	209	361
Adhérents	1 408	622	116	Syndicat électricité Clot		1 100	
ANCV	530	635	540				
Hello Asso	158	0	1 264				
Syndicat électricité Clot ASL	1 100	0	0				
Maison dans la nature			507				
EDF / avoir octobre + facture contestée			330				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>19 917</b>	<b>21 880</b>	<b>20 024</b>				
Compte courant	782	1 634	1 691				
Livret	19 135	20 246	18 333				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>33 997</b>	<b>33 861</b>	<b>32 501</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>33 997</b>	<b>33 861</b>	<b>32 501</b>

	<b>44 469</b>	<b>44 834</b>
Solde compte courant	1 634	1 691
Solde livret	20 246	18 333
Créances au 30/09	1 257	2 427
Dettes au 30/09	-1 985	-866
<b>Trésorerie nette</b>	<b>21 152</b>	<b>21 585</b>

## ANNEXE 3 : Fiche Tarifs 2023

ADHESIONS :	
Tarif 18 ans et plus	20€
Tarif réduit (15-17 ans, étudiant, demandeur d'emploi)	11€



## TARIFS NUITEES 2023

Adoptés en AG du 12/11/2022

Pour être validée, toute proposition de séjour doit nécessairement être accompagnée de l'adhésion d'au moins quatre personnes qui ont prévu d'y participer, dont celle du responsable de séjour.

*Le tarif adhérent s'appliquera à tous ceux dont l'adhésion a été enregistrée par l'association avant le 1<sup>er</sup> jour du séjour.*

*Le tarif par "nuitée" ne correspond pas à une prestation, ni à une location. C'est une participation aux frais de l'association liés à l'occupation des chalets (gaz, électricité, charbon, assurances, impôts, entretien, ...). Elle est due par toute personne y séjournant au moins une nuit, sauf dérogation.*

Minimum de participation : 5 personnes/nuitée payante	Adhérent		Non adhérent	
	Nuitée seule	avec la taxe de séjour (+3%)	Nuitée seule	avec la taxe de séjour (+3%)
18 ans et +	10,00 €	10,30 €	16,30 €	16,80 €
Etudiant/Demandeur d'emploi	7,40 €	7,60 €	11,00 €	11,30 €
12 à 17 ans	7,40 €		11,00 €	
0 à 11 ans	0,00 €			

**Familles nombreuses** : Une réduction de 15% s'applique aux familles composées d'au moins 3 enfants mineurs et de un parent adhérent présents pendant le séjour.

L'association accepte les Chèques Vacances ANCV, ainsi que les Bons CAF.

### TAXE DE SÉJOUR

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'association est soumise au paiement de la taxe de séjour. Cette mesure est applicable aux personnes adultes et ne concerne que le Clot Raffin.

Pour plus d'infos, se rapprocher des secrétaires des chalets.

## **ANNEXE 4 : REGLEMENT INTERIEUR**

*Adopté à l'AG du 12/11/2022*

### **.FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : SON RÔLE**

- discuter et adopter les rapports moraux et financiers, déterminer les axes pour les activités et les engagements financiers de l'exercice à venir,
- élire les administrateurs,
- le cas échéant, adopter toute modification aux statuts.

### **II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

#### ***SA COMPOSITION ET SON RÔLE :***

- Le CA désigne un bureau constitué du président, du trésorier et d'un secrétaire. Il peut y adjoindre un ou plusieurs vice-présidents, ainsi que des adjoints au trésorier et au secrétaire, s'il l'estime nécessaire.
- D'autres postes peuvent être mis en place en fonction des besoins. Les désignations se font par vote à main levée, ou à bulletin secret sur demande d'un membre du CA. Vote à la majorité simple. En cas d'égalité, le vote du président compte double.
- Le CA assure la gestion quotidienne de l'Association,
- Il prépare l'ordre du jour des réunions statutaires (ordinaires ou extraordinaires) de l'Assemblée Générale,
- Il exécute les décisions prises par l'Assemblée Générale.

### **III. UTILISATION DES CHALETS**

#### **1. Objectifs et conditions à remplir pour organiser un séjour**

Etre membre de l'Association et à jour de cotisation au jour de la proposition. Trois autres membres à jour de leur cotisation doivent figurer sur le projet de séjour.

L'objectif est l'utilisation optimale des chalets, sous la responsabilité effective d'un membre qualifié et compétent de l'Association, après accord du Conseil d'Administration.

Est membre qualifié et compétent, toute personne ayant une expérience s'étendant sur au moins un séjour dans le chalet concerné. Cette expérience comprend la connaissance du chalet et de son mode de fonctionnement, de l'environnement humain et naturel. Une attention particulière sera portée aux problèmes posés par l'utilisation des chalets en hiver.

## 2. Modalités de proposition de séjour

Le secrétaire chalet envoie au porteur de projet les éléments nécessaires pour la constitution du dossier. Le bureau reçoit l'ensemble des projets et peut faire des propositions d'arbitrages en cas de demandes incompatibles. Si la proposition de séjour répond aux objectifs de l'association et aux règles en vigueur, le bureau l'enregistre et le fait apparaître sur le site web.

Il est rappelé que les chalets sont un moyen mis à disposition des adhérents pour une vie associative de qualité : d'autres adhérents ou nouveaux venus peuvent donc s'ajouter à un séjour dans les limites des places disponibles. Ceci implique l'adhésion aux objectifs du séjour.

## 3. Suite à un séjour

Dans les quinze jours qui suivent la fin du séjour, le responsable est tenu de mettre à disposition le compte-rendu financier et d'activités (bilan de séjour) selon la procédure convenue au moment où le séjour a été retenu.

## IV. FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les frais de déplacement peuvent être pris en compte pour les réunions du Conseil d'Administration, et pour des missions particulières, sur présentation des fiches de frais.

Les moyens à privilégier sont le covoiturage ou le transport en commun, identifier le "mieux-disant" pour chaque déplacement (prix/coût/qualité - en particulier les horaires). Le bureau veillera, à la fois, à équilibrer le budget alloué et à ne pas créer de contraintes insupportables aux administrateurs bénévoles.

Pour chaque déplacement, il y a la possibilité d'abandonner les frais, et dans ce cas, le trésorier délivre un certificat permettant une déduction fiscale (globalisé en fin d'année).

Les règles de remboursement et le budget annuel sont présentés à chaque assemblée générale pour approbation.

## V. FICHER ET COTISATION

Lors de l'expédition du compte-rendu de l'Assemblée Générale, le secrétariat adresse également un rappel de cotisation avec les modalités d'adhésion associées.

Les communications aux adhérents se font par courrier électronique.

## VI. TARIFS

Ils sont arrêtés annuellement à l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

## VII. FORMATION DES CADRES

L'Association se propose d'aider à la formation de :

- premiers de cordée,
- initiateurs de haute montagne,
- et autres spécialisations dont l'objet rentre dans les objectifs de « Loisirs Montagne ».

Le stagiaire s'engage à encadrer des séjours organisés par l'Association concernant sa formation, pendant au moins deux ans.

L'aide de l'Association consiste à subventionner les frais de formation. Un contrat sera établi entre le stagiaire et l'Association pour préciser les modalités de remboursement en fonction de l'aide apportée aux séjours.

## VIII. MODE DE VOTATION

### *Assemblée Générale ordinaire*

L'article 8 des statuts définit les conditions de tenue de l'assemblée générale ordinaire, quota et majorité.

Concernant les droits de vote, chaque électeur, au sens de l'article 5 des statuts, peut bénéficier de trois pouvoirs au plus, nominatifs, émanant d'autres membres de l'Association, rédigés sur papier libre ou transmis par e-mail depuis leur adresse mail enregistrée dans le fichier Adhérents de l'année courante.

### *Election des membres du CA :*

Le Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres de l'Association, présents ou représentés, au scrutin uninominal, majoritaire, à deux tours. Sont déclarés élus, dans la limite des postes à pourvoir, les candidats qui, dans l'ordre, ont obtenu le plus grand nombre de voix. Au premier tour, la majorité absolue des membres présents ou représentés est requise. Au second tour, la majorité relative seule suffit.

La durée du mandat des quatre candidats élus est de trois ans.

Au cours du même scrutin, et conformément à l'article 5 des statuts, il est pourvu aux vacances de sièges au sein du Conseil, par ordre de durée de mandat décroissante.

### *Conseil d'administration - rôles*

Au sein du Conseil d'Administration, le Président est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : au premier tour, la majorité absolue des votants présents ou représentés est requise ; au second tour, la majorité relative seule suffit.

Puis le reste du bureau est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Au premier tour la majorité absolue est requise ; au second tour, la majorité relative seule suffit.

### *Assemblée Générale extraordinaire*

Pour les actes majeurs de l'association (modification des statuts, dissolution de l'Association, acquisition de biens immobiliers), les articles 12 et 13 des statuts précisent les conditions de tenue d'une assemblée générale extraordinaire, quotas et majorité.

La convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire fixe la date et le lieu de cette Assemblée, définit l'ordre du jour, les divers textes et motions qui seront soumis aux votes, ainsi que l'avis émanant du Conseil des Sages.

Cette convocation est envoyée à tous les membres de l'Association au moins un mois avant la date fixée pour l'Assemblée Générale extraordinaire.

Les textes et motions sont envoyés deux mois au moins avant l'Assemblée à chaque membre du Conseil des Sages. L'avis de ce Conseil pourra prendre la forme d'un ensemble de réponses individuelles, ou celle d'une réponse commune.

## **IX. DIFFUSION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Après approbation du règlement intérieur par l'Assemblée Générale, celui-ci est mis en visibilité sur le site web de l'association. Le lien d'accès est communiqué à chaque adhérent.

## **ANNEXE 5 : COMPOSITION DU CONSEIL DES SAGES**

Au 12/11/2022, le Conseil des Sages est composé de 21 membres :  
9 présidents et 12 membres d'honneur.

Extrait des statuts : Titre 1 - article 3, dernier paragraphe :

« L'Association comprend un Conseil des Sages chargé d'émettre un avis consultatif avant tout acte majeur de l'Association (article 11 et 12 des statuts : changement de statuts, acquisition de biens immobiliers, aliénation du patrimoine, dissolution de l'Association). Ce conseil est composé des anciens Présidents de l'Association et des membres d'honneur. Chaque membre du Conseil des sages pourra répondre individuellement à toute consultation. Le président est chargé de restituer tous les avis des sages au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale prend acte annuellement de la composition de ce conseil. »

	NOM	Prénom	Titre	Quand?
1	FOUQUET	Jean-Louis	Président	1969-1982
2	FOUQUET	Claudine	membre d'honneur	AG de 1983
3	SECHAUD	Marc	Président	1983-1985 et 1992
4	ACHTE	Michel	membre d'honneur	AG de 1985
5	BODHUIN	Gérard	membre d'honneur	AG de 1985
6	DRAIN (BURLION)	Marie-Pierre	membre d'honneur	AG nov. 1987
7	PROUVEUR	Jean-François	Président	1989-1991
8	MARAN	Nathalie	membre d'honneur	AG de 1989
9	BABE	Francis	membre d'honneur	AG de 1989
10	POLARD	Jean-Jacques	Président	1993-1994
11	PRISSETTE	Bernard	Président	1995-1998
12	RIBOUR	Michel	membre d'honneur	AG de 1997
13	ROBERT	Jean-Jacques	Président	1999-2007
14	CORDOMA	Jo	membre d'honneur	AG du 15/11/2003
15	HUILLE	Xavier	membre d'honneur	AG du 15/11/2003
16	GIULIANI	Véronique	membre d'honneur	AG du 06/11/2004
17	RONZON	Mireille	Présidente	2007-2010
18	PROUVEUR	Romain	Président	2010-2013
19	MARTIN-PICHON	Michel	membre d'honneur	AG d'octobre 2015
20	MONTAGNAT	Yves	Président	2014/2020
21	MOTELLE	Daniel	membre d'honneur	AG du 12/11/2022

## ANNEXE 6 : COMPOSITION DU CA

Suite à l'AG 2022

Un mini-CA s'est tenu sitôt l'assemblée générale terminée, les postes ont été décidés à l'unanimité.

Composition du CA Loisirs Montagne à l'issue de l'AG du 12/11/2022		Elu en	Sortant en	Fonction
1	BALLY Nicolas	2022	2025	Secrétaire Chalet Rochas + rencontres ext.
2	BOULAY Michel	2021	2024	Travaux Clot Raffin
3	CHARLOT Gérard	2022	2025	Trésorier
4	CHEVALIER Florian	2020	2023	Secrétaire Chalet Clot Raffin
5	CHEVALIER Valérie	2022	2025	Communication
6	DRAIN Marie-Pierre	2022	2025	Présidente
7	ESCOLLE Pierre	2021	2024	Travaux Rochas
8	MASSON Elodie	2022	2024	Communication
9	MOTELLE Daniel	2020	2023	Vice-président + Travaux Rochas
10	PRIOU Thérèse	2020	2023	Trésorière-adjointe
11	PRISSETTE Bernard	2020	2023	Secrétaire
12	ZURECKI Christian	2021	2024	Travaux Clot Raffin
<b>Participants invités</b>				
	Sylvain BARBIAN			
	Nicolas JOUVENEZ			